

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 6 septembre 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. George Jenkins	<p>Monsieur George Jenkins; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :</p> <p>M. Jenkins soumet deux questions aux soins du conseil d'arrondissement :</p> <p>1) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) M. Jenkins dit constater une absence de synchronisation dans la séquence des feux de circulation qui sont installés le long du boulevard Rosemont. Il désire obtenir des renseignements sur cet état de fait.</p>	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, DÉCLARE QUE LA QUESTION MÉRITE VÉRIFICATION. M. JENKINS SERA TENU INFORMÉ DU RÉSULTAT DE CES RECHERCHES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 11-251099</p>

<p>M. Gervais L'Heureux</p>	<p>Monsieur Gervais L'Heureux; conseil d'arrondissement du 6 septembre 2011 :</p> <p>M. L'Heureux aborde la question des difficultés d'accès au stationnement sur rue lorsqu'un entrepreneur installe des panneaux d'interdiction pour cause de travaux. Il dit avoir observé la pose de tels panneaux malgré l'absence de chantiers, ce qui l'amène à soupçonner que des entrepreneurs agiraient sans avoir obtenu préalablement les autorisations requises auprès de la Ville. M. L'Heureux donne l'exemple récent de la rue Boyer, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, où l'intediction de stationnement ne s'était pas accompagnée de travaux.</p>	<p>J. Savard</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, CONFIRME QUE L'ARRONDISSEMENT DEMEURE RESPONSABLE EN MATIÈRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE STATIONNEMENT. DE TELLE SORTE, LA POSE D'UNE SIGNALISATION TEMPORAIRE D'INTERDICTION DU STATIONNEMENT DOIT ÊTRE LIÉE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS. DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES QUANT AU CAS DÉCRIT PAR LE CITOYEN L'HEUREUX ET CE DERNIER SERA INFORMÉ DES RÉSULTATS DE CETTE RECHERCHE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>DOSSIER GDC : 11-209456</p>
-----------------------------	---	------------------	--

